

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Collection 2015 : Afrique du Sud • Angola • Autriche • Brésil • Cameroun • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Hongrie • Inde • Italie • Japon • Kenya • Malaisie • Maroc • Mexique • Mongolie • Nigeria • Philippines • Pologne • Russie • Sénégal • Serbie • Turquie • Ukraine
Toutes les fiches pays sont disponibles sur : <http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays>

Pologne

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		POLOGNE	FRANCE
Superficie	km ² – 2012	312 680	549 190*
Population	millions d'habitants – 2012/13	38,5 (0%)	65,6 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2013	0,834 (35 ^e rang mondial)	0,884 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2013	396 (23 ^e rang mondial)	2 114 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2012/13	+1,7	+0,3
PIB / habitant	€ – 2013	10 279	32 233
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2013**	3,3	1,7
Surface arable	Mha – 2012	10,9	18,3
Terres agricoles	Mha – 2012	14,5	28,8
Surface forestière	Mha – 2012	9,4	16,1
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2013	+7,5	-31,3
Échanges commerciaux agroalimentaires	M€ – 2013 pour Pologne 2014 pour la France	Exportations : 20 400 (dont 80% IAA)***	Exportations : 57 200 (dont 74% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -3,9%
		Importations : 14 300 (dont 72% IAA)	Importations : 48 100 (dont 73% IAA) Variation 2013/14 (en €) : -0,2%
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2013 pour Pologne 2014 pour la France	Solde : +6 000 <i>Source douanes Pologne</i>	Solde : +9 100 <i>Source douanes France</i>
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2014	P vers F : 1 393 (dont 92% IAA) Variation 2013/14 : +15,1% <i>Source douanes France</i>	F vers P : 534 (dont 75% IAA) Variation 2013/14 : -0,3% <i>Source douanes France</i>
Part du flux bilatéral dans les importations agroalimentaires		2,8% des importations de la F Rang parmi les fournisseurs de F : 8 ^e	3,8% des importations de P Rang parmi les fournisseurs de P : 8 ^e
Part du flux bilatéral dans les exportations agroalimentaires		0,9% des exportations de la F Rang parmi les clients de F : 19 ^e <i>Source douanes France</i>	5,8% des exportations de P Rang parmi les clients de P : 5 ^e <i>Source douanes Pologne</i>

* 549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 km² pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

** L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

*** Produits des Industries AgroAlimentaires, par opposition aux produits agricoles incluent les produits de 1^{re} et 2^e transformation. Les produits de la mer et les aliments pour animaux sont classés par convention de BusinessFrance en IAA.

Ce qu'il faut retenir

✚ La Pologne est entrée dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004. L'agriculture est souvent présentée comme étant le secteur ayant le plus bénéficié de l'adhésion à l'UE, grâce à la mise en œuvre réussie de la politique agricole commune (PAC), pour laquelle les institutions polonaises se sont organisées et adaptées avec efficacité à la réglementation européenne.

✚ La Pologne est un grand pays agricole, qui repose sur une tradition et une culture paysanne très fortes : la présence des petites exploitations familiales de semi-subsistance est prédominante. L'agriculture polonaise se caractérise par une majorité de petites exploitations de moins de 10 ha d'une part, et une minorité de grandes exploitations résultant de la privatisation des anciennes fermes d'État d'autre part (20% de la surface agricole utile (SAU) seulement a été collectivisé à l'époque soviétique). Une catégorie

intermédiaire professionnelle autour de 40 ha a émergé. Des efforts de modernisation des équipements et d'organisation des filières sont réalisés grâce aux aides de la PAC.

✚ Les productions agricoles polonaises sont aussi diversifiées qu'en France. La production est organisée majoritairement sous la forme d'une agriculture familiale de polyculture et d'élevage. Des sols généralement sableux et acides en surface, hydromorphes plus en profondeur, ainsi qu'un climat continental marqué se traduisant par des hivers rigoureux et longs et des étés secs et chauds, accentuent le caractère fluctuant de la production agricole. La Pologne est devenue exportatrice nette de produits agroalimentaires depuis son adhésion à l'Union européenne et son solde excédentaire ne cesse de croître depuis.

Production agricole

La Pologne (312 700 km², 9^e place en Europe) est un pays de plaines. Plus de 75% du territoire se situent au-dessous de 200 mètres d'altitude, tandis que seulement 3% se situent au-dessus de 500 mètres. Les montagnes marquent les frontières du Sud, avec les Carpates (les Tatras culminent à 2 499 m) et les Sudètes (les Karkonosze culminent à 1 602 m). Le climat est continental : les températures moyennes oscillent entre 8,3 et 9,3 °C, et les précipitations entre 579 et 717 mm/an, avec des sécheresses ou des inondations fréquentes selon les régions et les saisons. La surface agricole utile est composée à 74% de terres arables. La taille moyenne des exploitations agricoles est d'environ 10 ha. Les plus grandes structures (2 400 de plus de 300 ha) sont concentrées à l'Ouest et dans le nord du pays, dans les voïvodies de Poméranie occidentale jusqu'en Varmie-Mazurie. Les plus petites se situent principalement au Sud-Est, dans les voïvodies de Petite-Pologne, Basse-Carpates et Lubelskie. La forêt couvre 30% du territoire polonais.

La Pologne compte 1,48 million d'exploitations agricoles en 2013. Près de 25 ans après son entrée dans l'économie de marché, les petites exploitations de polyculture-élevage perdurent car elles constituent un certain coussin social en l'absence d'exode rural massif. Malgré sa faible productivité, ce système de semi-subsistance résiste durablement, grâce aux revenus familiaux externes et à l'autoconsommation. 30% de la production globale polonaise ne sont pas commercialisés.

Les productions agricoles sont diversifiées et équilibrées en valeur entre productions végétales et animales. Depuis l'adhésion à l'UE, la valeur de la production agricole a augmenté de plus de deux tiers (22 Md€ en 2013). Le développement rapide de l'agriculture biologique, de 1 400 exploitations en 2 000 à 27 000 en 2013, s'explique par une politique d'appui incitatrice, plutôt que par les débouchés qui restent faibles en Pologne faute de circuit de commercialisation.

Les surfaces en céréales ont représenté en 2014 8,1 Mha, soit 77% des terres arables. Les récoltes en céréales se situent entre 27 et 30 Mt selon les années, dont environ 10 Mt de blé tendre, 5 Mt de triticales et 3 Mt de seigle, ainsi que d'orge. Les dernières années humides ont été favorables à la Pologne et la récolte 2014 a été exceptionnelle avec près de 32 Mt de céréales. La Pologne est le premier producteur européen de seigle et le troisième producteur de pommes de terre et de betteraves à sucre. Dans les grandes exploitations modernes, qui ont recours à la fertilisation et aux semences certifiées, les rendements sont bien supérieurs aux moyennes et progressent régulièrement.

Les productions de fruits sont importantes ; en 2014, la Pologne est le premier producteur européen de pommes et de fruits rouges. La pomme est le principal fruit récolté dans le verger fruitier polonais (environ 80%). La production 2014 de pommes a atteint le record de 3,8 Mt. La traditionnelle production de petits fruits rouges, avec 500 000 t de fraises, framboises et groseilles, est liée à l'identité agricole polonaise. Les productions de légumes de plein champ (oignons, choux, choux-fleurs) sont stables avec 220 000 ha et 5 Mt.

Les productions animales sont diversifiées. Les cheptels de vaches laitières et de porcs sont les plus importants dans les exploitations traditionnelles, tandis que la production avicole poursuit son développement dans des structures très modernes et spécialisées. La Pologne bénéficie du sixième quota laitier européen. En 2014, la Pologne est devenue le premier producteur européen de viande de volailles (1,5 Mt), et demeure à la 5^e place en viande bovine (0,4 Mt) et à la 3^e en viande de porc (1,8 Mt). L'élevage porcin est cependant en recul ces dernières années en raison de la concurrence allemande et danoise, et de l'épidémie de peste porcine africaine.

L'activité de l'ensemble des entreprises agricoles (3,3%) et agroalimentaires (3,1%) représente environ 6,4% du PIB en 2013. L'agroalimentaire rassemble 14 000 entreprises tous secteurs confondus, dont l'activité est en croissance régulière (sauf 2008 et 2009) : elle emploie 2% de la population

active en 2010 (2,2% en France). Les industries agroalimentaires occupent une place stratégique dans le tissu économique rural, puisqu'elles ont stimulé la modernisation des filières et les investissements de mise aux normes en amont, souvent sous l'influence d'actionnaires étrangers.

Politique agricole

En 2014, la « ferme polonaise » a reçu de l'UE près de 5 Md€, soit un retour de 8% pour une contribution au budget communautaire de 3,5%. La PAC a permis aux 350 000 exploitations professionnelles polonaises et aux entreprises de transformation de se mettre aux normes, et de se moderniser pour atteindre aujourd'hui un haut niveau de compétitivité, en particulier dans les secteurs des produits laitiers, de la viande (bovine, de volaille), des fruits et légumes transformés et du tabac. Elle a aussi permis au million d'exploitations de semi-subsistance de bénéficier d'un revenu complémentaire, ce qui leur a permis d'échelonner leur cessation d'activité et d'éviter ainsi une trop forte déprise agricole dans les régions les moins compétitives.

Les accords sur les perspectives financières 2014-2020 sont favorables à la Pologne. Ils prévoient une **augmentation de son enveloppe cohésion** (82 Md€ contre 67 sur 2007-2013) et de celle de la **politique agricole commune** (32,1 Md€ contre 28,6 sur 2007-2013). La PAC polonaise 2014-2020 marque également un tournant en ce qui concerne la répartition des enveloppes entre les piliers car le premier pilier représentera dorénavant 73% de l'enveloppe totale, contre 51% entre 2007 et 2013, alors que les crédits de développement rural diminueront de 25% (13,5 Md€ avec cofinancement contre 17,4 auparavant). Un transfert de 25% de l'enveloppe développement rural vers le premier est prévu, représentant 2,34 Md€.

La Pologne va continuer à mettre en œuvre une PAC favorisant l'accès aux aides au plus grand nombre, avec un léger ciblage sur les exploitations familiales selon la définition polonaise, soit de 5 à 300 ha, sur lesquelles elle compte pour encore améliorer les résultats polonais à l'export, notamment dans les secteurs des produits laitiers et carnés.

Échanges commerciaux

Le solde commercial agroalimentaire, excédentaire dès 2004, n'a cessé depuis de croître. Les exportations de produits agroalimentaires ont atteint 20 Md€ en 2013, dont un excédent de près de 6 Md€ (dont plus de 1 Md€ avec la France). La progression des échanges est réalisée à la faveur du commerce intra-européen, les ventes de produits polonais vers les pays de l'UE représentant plus de 78% du total des exportations agroalimentaires polonaises en 2013.

Les principales familles de produits exportés sont les viandes, les produits laitiers (fromages et poudre de lait), les préparations à base de légumes ou de fruits et les légumes (principalement les champignons). Pour l'export,

les principaux partenaires commerciaux sont en 2013 l'Allemagne (23%), la Grande-Bretagne (8%), la Russie (6%), la République tchèque (6%) et la France (6%). Les principaux fournisseurs de la Pologne en 2013 sont l'Allemagne (près de 27%), les Pays-Bas (11%), et l'Espagne, le Danemark, la Belgique (5%). La France arrive en 8^e position (3,7%). Les principaux produits importés sont les aliments pour animaux (essentiellement des tourteaux de soja), les fruits (principalement agrumes et bananes) et les poissons.

L'embargo sanitaire pour les produits porcins polonais, imposé depuis février 2014 par de nombreux pays en lien avec l'épizootie de peste porcine africaine, a beaucoup perturbé les exportations polonaises. L'embargo politique russe sur les produits alimentaires européens adopté en août 2014 (après celui levé en janvier 2008) a de plus sérieusement perturbé les courants d'affaires de la Pologne, qui perdurent cependant via plusieurs pays en Union douanière avec la Russie.

Les principaux postes d'exportations polonaises vers la France, en hausse, sont les préparations et conserves de fruits et légumes, de poissons, les vodkas, les viandes (volaille, bovine), les aliments pour animaux, les légumes et les produits laitiers.

Les entreprises à capitaux français, tous secteurs confondus, ont investi en Pologne, comme généralement dans les pays d'Europe centrale et orientale, dès le début des privatisations au début des années 1990. La France est le troisième investisseur étranger en 2012 (après l'Allemagne et les Pays-Bas) en Pologne tous secteurs confondus. On estime à 800 le nombre de filiales françaises en Pologne (200 000 emplois directs).

Dans le secteur agroalimentaire, les principales implantations sont les groupes Bonduelle, Pernod-Ricard, Bel, Bongrain, Danone, Lactalis, LDC, Lesaffre, Soufflet, Evalis, Materne... Les grands distributeurs français sont largement représentés (Carrefour, Auchan, Leclerc, Intermarché), et des rapprochements entre tous ces acteurs au sein d'un Club de l'agroalimentaire en Pologne, animé par l'ambassade, œuvrent au développement des parts de marché françaises dans les rayons alimentaires.

Accords internationaux

La Pologne est membre de l'UE, depuis le 1^{er} mai 2004. Ce pays est membre de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) depuis 1999. La Pologne est aussi membre de l'organisation mondiale du commerce (OMC) depuis le 1^{er} juillet 1995 et de la FAO (organisation pour l'alimentation et l'agriculture), mais pas de l'Organisation mondiale de la vigne et du vin (OIV).

La Pologne fait partie du Groupe de Visegrad, qui réunit la Slovaquie, la République tchèque et la Hongrie. Cette association constitue un groupe informel, dont la présidence est assurée chaque année par l'un des membres. Il a été institué à l'occasion d'un sommet des chefs d'État ou de gouvernement de Tchécoslovaquie, Hongrie et Pologne dans la ville de Visegrad en 1991, afin d'encourager des coopérations entre ces pays et d'accélérer le processus d'intégration européenne.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales sont anciennes et nombreuses dans le secteur agroalimentaire. La préparation de l'adhésion et la reprise de l'acquis ont donné lieu à un développement des contacts au cours des années 2000, aux niveaux institutionnels et professionnels. Les jumelages institutionnels financés par la Commission européenne ont notamment favorisé des transferts d'expériences dans de nombreux domaines (développement rural, aides directes, conseil agricole, politique de la pêche, inspection vétérinaire...).

Aujourd'hui, la coopération franco-polonaise est organisée dans le cadre d'un nouveau partenariat stratégique franco-polonais, lancé lors de la rencontre des présidents Hollande et Komorowski en novembre 2012 et signé le 29 novembre 2013 par les ministres des affaires européennes Piotr Serafin et Thierry Repentin. Dans le secteur agricole, ce partenariat encourage la coopération dans le domaine de l'organisation des secteurs agricoles et entre les services vétérinaires et phytosanitaires. Il prévoit aussi la création d'un comité mixte franco-polonais sur l'agriculture, dont la première rencontre s'est tenue à Paris le 14 janvier 2014.

Dans les domaines sanitaire et phytosanitaire, une coopération institutionnelle persiste avec des échanges réguliers d'experts lors de visites d'études en France ou de sessions de formation assurées en Pologne. En marge du comité mixte agricole, un mémorandum de coopération vétérinaire entre les deux pays a été signé. En 2014 et 2015, dans le contexte de l'embargo politique annoncé en août 2014 par la Russie sur l'importation de produits agroalimentaires et de la fin des quotas laitiers en avril 2015, plusieurs rencontres bilatérales et en format Weimar, qui réunit la France, l'Allemagne et la Pologne, ont eu lieu.

Dans le secteur de l'enseignement agricole, le réseau Pologne de la DGER travaille en étroite collaboration avec la direction des affaires sociales et de l'enseignement agricole du ministère et de l'agriculture et du développement rural. En 2014, 30 stages individuels ont été réalisés en Pologne par des étudiants français et plus de 200 jeunes de l'enseignement agricole français ont participé à un séjour de groupe. Afin de faciliter les mobilités des étudiants, lycéens apprentis et stagiaires, un lexique technique agricole franco-polonais collaboratif a été élaboré et mis en ligne. Des échanges ont également lieu entre enseignants des deux pays. Un accord de coopération a été signé en février 2014 entre l'ENFA (école nationale de formation agronomique de Toulouse) et le KCER de Brwinow (centre de formation des enseignants du ministère agriculture en Pologne). Des échanges ont également eu lieu en 2014 entre enseignants des secteurs forestier et aménagement paysager.

Sources : Banque Mondiale, douanes françaises et polonaises citées par Business France 2013 et 2014, MAAF, Ambassade de France en Pologne, Eurostat.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). **Adresser les demandes à patrice.delarens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du Service Europe et International de la DGPE (BEPI, BUE, BMSA), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPE, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP

FL_180615_02